

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école Saint-Raymond tenue le 11 septembre 2025 au 2055 d'Oxford, Montréal.
PRÉSENTS : (liste de présence jointe en annexe)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
La direction d'établissement par intérim, Véronique Beaulieu déclare l'assemblée ouverte. Il est 19h15.
2. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Geneviève Meunier :
QUE Vanessa Laberge agisse à titre de président ou de présidente d'assemblée.
Vanessa Laberge est élue par acclamation

3. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue et présentation des enseignants.
2. Désignation d'un ou d'une présidente d'assemblée (Madame Laberge, Présidente du CÉ 2024-2025)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale de parents tenue en date du 12 septembre 2024
6. Constatation de la convocation de l'assemblée
7. Nomination d'un ou d'une présidente d'élections
8. Désignation de 2 scrutateurs d'élections
9. Election des membres parents au conseil d'établissement
10. - Poste en cours (reste un an de mandat) : Vanessa Laberge et Geneviève Meunier
- Postes à combler (2) : Adenike Adegboye et Ryma Talabouh
Election des parents substitués au conseil d'établissement (au moins 2)
11. Election du ou de la représentante au comité de parent du CSS et election d'un substitut. (parmi les membres parents du CÉ)
12. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)
- 12.1 Election des membres s'il y a lieu
13. Période de question (10 minutes)
14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Vanessa Laberge que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.
Adopté à l'unanimité.

4. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Vanessa Laberge:

QUE Geneviève Meunier agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Geneviève Meunier est élue par acclamation

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 septembre 2024

La directrice par intérim, Véronique Beaulieu explique aux gens présents que le procès verbal est introuvable et que donc nous n'aurons pas d'adoption à faire.

6. CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis en conformité avec l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique.

7. NOMINATION D'UN OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTIONS

IL EST PROPOSÉ par Vicky Mailloux :

QUE Geneviève Mailloux agisse à titre de président d'élections.

par acclamation : Geneviève Meunier

8. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

Étant donné que l'assemblée comporte 7 parents seulement, la présidente d'élection sera également scrutatrice.

9. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a 2 postes en élection pour des mandats de 2 ans;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

par acclamation

Dévoilement des résultats : Vicky Mailloux et Florence Rocio Corleto Chavarria

Initiales de la présidence
d'assemblée

Handwritten signature

Initiales du/de la
secrétaire d'assemblée

Handwritten signature

10. ÉLECTIONS DES MEMBRES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substitués que de représentants parents;

CONSIDÉRANT qu'il y a 4 représentants de parents élus au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

par acclamation

Dévoilement des résultats : Nathalie Basmasdian et Selma Greffou

11. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre ne se manifeste

Dévoilement des résultats : aucun membre sera représentant au comité de parents

12. PROPOSITION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer si elle souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, « OPP ») ou non;

CONSIDÉRANT que si elle décide de former un OPP elle doit en déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres;

Formation d'un OPP :

IL EST PROPOSÉ par Vanessa Laberge de former un OPP.

Un vote est tenu :

Pour : 7 Contre : Abstentions :

Adoptée à l'unanimité

Nom de l'OPP :

IL EST PROPOSÉ par Geneviève Meunier de nommer l'OPP de la manière suivante : OPP Saint-Raymond

Initiales de la présidence
d'assemblée



Initiales du/de la
secrétaire d'assemblée



Un vote est tenu :

Pour : 7 Contre : Abstentions :

Adoptée à l'unanimité

12.1 Election des membres de l'OPP :

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

par acclamation

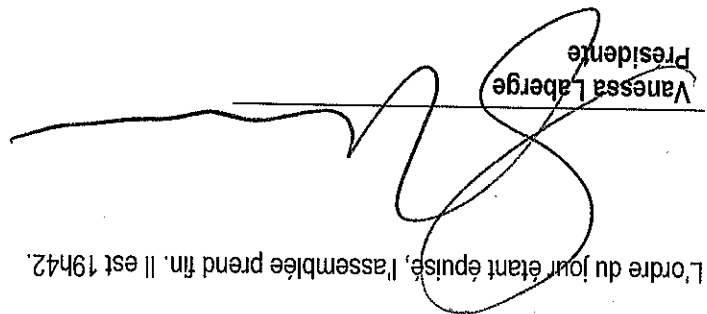
Devoilement des résultats : Selma Greffou et Geneviève Meunier

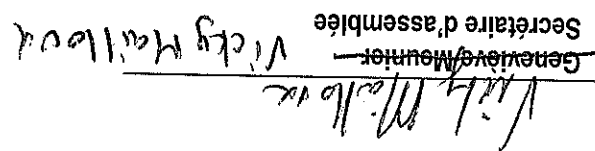
13. Période de questions

Aucune question

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 19h42.


Vanessa Laberge
Présidente


Geneviève Meunier
Secrétaire d'assemblée
Vicky Mailhot